

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 1996

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 24 juin 1996 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, MILLE, NOT (à partir de la question 12/b), PINARD, AUTARD, RUEFF (jusqu'à la question 28), EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BOICHON, BARETJE, RÉGNIER, MEUNIER (à partir de la question 4/a), FOUSSERET (jusqu'à la question 6/b), Mme TETU (à partir de la question 10), M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 40/a), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD (à partir de la question 4/a), LOYAT, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN (jusqu'à la question 18/d), MM. HAGOPIAN, VOUILLOT, SANCHEZ, DUMONT (de la question 6/a à la question 19), Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, THIRODE (à partir de la question 6/e₂), DUVERGET, SALOMON, TABOURNOT (à partir de la question 6/a), Mme WEINMAN, MM. RENOUD-GRAPPIN, BONNET.

Absents : MM. NOT (jusqu'à la question 12/b), HUMBERT, RUEFF (à partir de la question 28), JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER (jusqu'à la question 4/a), LAGRANGE, FOUSSERET (à partir de la question 6/b), Mme TETU (jusqu'à la question 10), MM. JUSSIAUX (à partir de la question 40/a), FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, JEANNIARD (jusqu'à la question 4/a), DAHOUI, Mme CUENIN (à partir de la question 18/d), Mlle ZILLI, MM. DUMONT (jusqu'à la question 6/a et à partir de la question 19), JACQUEMIN, THIRODE (jusqu'à la question 6/e₂), TABOURNOT (jusqu'à la question 6/a), VIALATTE, SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : MM. NOT (jusqu'à la question 12/b), HUMBERT, RUEFF (à partir de la question 28), JEANNEROT, THIRIET, LAGRANGE, FOUSSERET (à partir de la question 6/b), Mme TETU (jusqu'à la question 10), MM. JUSSIAUX (à partir de la question 40/a), FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, DAHOUI, Mme CUENIN (à partir de la question 18/d), Mlle ZILLI, MM. DUMONT (jusqu'à la question 6/a et à partir de la question 19), JACQUEMIN, THIRODE (jusqu'à la question 6/e₂).

Mandataires : MM. ANTONY (jusqu'à la question 12/b), BARETJE, GIRARD (à partir de la question 28), SCHWINT, Mme DUFAY, MM. FUSTER, PINARD (à partir de la question 6/b), VOUILLOT (jusqu'à la question 10), NOT (à partir de la question 40/a), ROIGNOT, VUILLEMIN, CHRISTELLE, LOYAT, Mmes MAISIERES (à partir de la question 18/d), BULTOT, MM. MILLE (jusqu'à la question 6/a et à partir de la question 19), RENOUD-GRAPPIN, Mme WEINMAN (jusqu'à la question 6/e₂).

0/1 - Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a rappelé que cette séance se situait un an après l'élection du 18 juin 1995, qu'il estimait que ce mandat a bien démarré après la mise en place de nouvelles équipes, de nouveaux responsables. Il a remercié les services, les élus qui depuis une année, travaillent consciencieusement dans des conditions parfois difficile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1996 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan.

2 - Conseil Municipal :

a) Office Public d'HLM de Besançon - Conseil d'Administration - Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Maurice THIRIET pour siéger, en remplacement de Mme Marie-Guite DUFAY, au Conseil d'Administration de l'Office Public d'HLM de Besançon.

b) Jury d'Assises - Représentant du Maire - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Stéphane VENTARD pour siéger, en remplacement de M. l'Adjoint DAHOUI au Jury d'Assises.

3 - Comité Technique Paritaire Ville et CCAS - Représentants de la collectivité - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. KOESLER, Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale, pour siéger en tant que délégué titulaire au sein du Comité Technique Paritaire.

4 - Personnel communal :

a) Association «Cré-Entreprendre» - Prorogation de la mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a prorogé, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 1996, la mise à disposition de l'Association Cré-Entreprendre d'un fonctionnaire de la Ville. M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir.

b) Régimes indemnitaires :

b₁) Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le régime indemnitaire des contrôleurs de travaux.

b₂) animateurs socio-culturels

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer aux animateurs socio-culturels, en raison des fonctions qu'ils exercent, une indemnité, dans les conditions prévues par les délibérations du Conseil Municipal des 17 février, 28 septembre et 14 décembre 1992 portant dispositions générales des régimes indemnitaires en vigueur à la Ville.

5 - Garanties d'emprunts :

a) à l'Office Public d'HLM de Besançon :

a₁) Aménagement de 5 logements PLA Très Sociaux 37, avenue de Montjoux - Participation financière de la Ville - Garantie, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 539 678 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modificatif aux délibérations des 10 avril et 15 mai 1995

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office d'HLM, n'a pas pris part au vote.

a₂) Opération de réhabilitation cité Brulard à Besançon - 4^{ème} et 5^{ème} tranches - Garantie, par la Ville, à hauteur de 50 % d'un prêt de 17 341 169 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office d'HLM, n'a pas pris part au vote

a₃) Opération de réhabilitation de la cité Brulard - Changement d'usage - Garantie, par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, d'un prêt projet urbain de 6 148 538 F - Modificatif à la délibération du 27 juin 1994

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office d'HLM, n'a pas pris part au vote

b) à la Société Anonyme de Franche-Comté :

b₁) Acquisition-amélioration d'un logement PLA TS, avenue de la 7^{ème} Armée Américaine - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt de 52 990 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b₂) Construction de 3 pavillons PLA TS, chemin du Barlot à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 806 979 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

6 - Exercice 1995 - Rapports d'activité des services délégués :

a) SEM de la Citadelle

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport d'activités.

b) Parking Allende

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le bilan 1995 du parking Allende qui s'établit comme suit :

	Budget 1995	Résultats 1995	Ecart R95- B95
Frais de personnel	269 000,00 F	246 681,92 F	- 22 318,08 F
Billetterie			
Maintenance et nettoyage	55 000,00 F	52 954,40 F	- 2 045,60 F
Energie	56 000,00 F	44 946,05 F	- 11 053,95 F
Entretien divers et fournitures	25 000,00 F	19 864,08 F	- 5 135,92 F
Marketing et honoraires	30 000,00 F	15 963,37 F	- 14 036,63 F
Frais de gestion, impôts et taxes	11 000,00 F	7 918,59 F	- 3 081,41 F
Assistance technique	57 000,00 F	57 455,08 F	455,08 F
Amortissements et frais financiers			
Charges exceptionnelles			
Total charges d'exploitation	503 000,00 F	445 783,49 F	- 57 216,51 F
Produits divers	7 000,00 F	10 946,97 F	- 3 946,97 F
Charges nettes HT	496 000,00 F	434 836,52 F	- 61 163,48 F
dont base HT 18,6 %	372 000,00 F	246 277,54 F	- 125 722,46 F
dont base HT 20,6 %	124 000,00 F	188 558,98 F	+ 64 558,98 F
TVA 18,6 %	69 192,00 F	45 807,62 F	- 23 384,38 F
TVA 20,6 %	25 544,00 F	38 843,15 F	+ 13 299,15 F
TVA	94 736,00 F	84 650,77 F	- 10 085,23 F
Charge nettes TTC	590 736,00 F	519 487,29 F	- 71 248,71 F

c) Parking de la Mairie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le bilan 1995 du parking de la Mairie qui s'établit comme suit :

	Budget 1995	Résultats 1995	Ecart R95- B95
Frais de personnel	721 000,00 F	904 163,22 F	183 163,22 F
Billetterie	56 000,00 F	36 676,76 F	- 19 323,24 F
Maintenance et nettoyage	352 000,00 F	445 697,15 F	93 697,15 F
Energie	153 000,00 F	181 784,69 F	28 784,69 F
Entretien divers et fournitures	70 000,00 F	150 270,72 F	80 270,72 F
Marketing et honoraires	80 000,00 F	170 019,67 F	90 019,67 F
Frais de gestion, impôts et taxes	260 000,00 F	56 661,84 F	- 203 338,16 F
Assistance technique	215 000,00 F	244 872,30 F	29 872,30 F
Amortissements et frais financiers			
Charges exceptionnelles			
Total charges d'exploitation	1 907 000,00 F	2 190 146,35 F	283 146,35 F
Produits divers	5 000,00 F	27 234,09 F	22 234,09 F
Charges nettes HT	1 902 000,00 F	2 162 912,26 F	260 912,26 F

d) Stationnement payant et fourrière municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le bilan 1995 du stationnement payant et fourrière municipale qui s'établit comme suit :

Stationnement			
	Budget 1995	Résultats 1995	Ecart R95- B95
Frais de personnel	699 000,00 F	700 248,18 F	1 248,18 F
Entretien	475 000,00 F	370 652,43 F	- 104 347,57 F
Marketing et honoraires	180 000,00 F	77 583,79 F	- 102 416,21 F
Frais de gestion	62 000,00 F	71 014,93 F	9 014,93 F
Assistance technique	188 000,00 F	185 840,71 F	- 2 159,29 F
Amortissements et frais financiers	390 000,00 F	358 672,38 F	- 31 327,62 F
Charges exceptionnelles		3 475,36 F	3 475,36 F
Total charges d'exploitation	1 994 000,00 F	1 767 487,78 F	- 226 512,22 F
Produits divers	30 000,00 F	54 470,57 F	24 470,57 F
Charges nettes HT	1 964 000,00 F	1 713 017,21 F	- 250 982,79 F
Charges nettes TTC	2 329 000,00 F	2 045 858,70 F	- 283 141,30 F

Fourrière			
	Budget 1995	Résultats 1995	Ecart R95- B95
Frais de personnel	469 000,00 F	472 621,00 F	3 621,00 F
Entretien	220 000,00 F	225 782,08 F	5 782,08 F
Marketing et honoraires			
Frais de gestion	35 000,00 F	22 511,09 F	- 12 488,91 F
Assistance technique	43 000,00 F	42 477,88 F	- 522,12 F
Amortissements et frais financiers	80 000,00 F	47 418,13 F	- 32 581,87 F
Charges exceptionnelles	3 000,00 F	5 579,59 F	2 579,59 F
Total charges d'exploitation	850 000,00 F	816 389,77 F	- 33 610,23 F
Produits divers	13 000,00 F	22 722,51 F	9 722,51 F
Charges nettes HT	837 000,00 F	793 667,26 F	- 43 332,74 F
Charges nettes TTC	993 000,00 F	947 971,74 F	- 45 028,26 F

e) Transports Urbains :

e,) Bilan du compte transport

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le bilan 1995 du compte transport qui s'établit ainsi :

	Prévisions	Réalizations	Ecart
Recettes services réguliers	47 457 000,00 F	46 022 130,77 F	- 1 434 869,23 F
Subventionnées	3 902 000,00 F	3 824 013,40 F	- 77 986,60 F
Spéciaux et occasionnels	1 148 000,00 F	1 047 063,19 F	- 100 936,81 F
Sous-total produits de trafic	52 507 000,00 F	50 893 207,36 F	- 1 613 792,64 F
Publicité	1 317 000,00 F	1 374 753,40 F	57 753,40 F
Recettes diverses	2 968 000,00 F	2 863 147,41 F	- 104 852,59 F
Produits financiers	800 000,00 F	1 339 854,37 F	539 854,37 F
Recettes hors exploitation		537 133,20 F	537 133,20 F
Compensations	4 107 000,00 F	4 101 228,43 F	- 5 771,57 F
Sous-total produits annexes	9 192 000,00 F	10 216 116,81 F	1 024 116,81 F
Total des produits	61 699 000,00 F	61 109 324,17 F	- 589 675,83 F
Frais de personnel	86 130 000,00 F	86 116 613,97 F	- 13 386,03 F
Energie de traction	8 303 000,00 F	7 852 672,12 F	- 450 327,88 F
Fournitures entretien	7 180 000,00 F	6 808 230,91 F	- 371 769,09 F
Affrètement	320 000,00 F	326 383,01 F	6 383,01 F
Assurances tiers	1 730 000,00 F	1 686 210,55 F	- 43 789,45 F
Charges diverses de gestion	5 895 000,00 F	7 062 825,25 F	1 167 825,25 F
Impôts et taxes	4 570 000,00 F	3 541 799,01 F	- 1 028 200,99 F
Charges exceptionnelles		1 262,81 F	1 262,81 F
Amortissements CTB	800 000,00 F	841 232,22 F	41 232,22 F
Total des charges	114 928 000,00 F	114 237 229,85 F	- 690 770,15 F
Réduction budget	- 45 075,09 F		- 45 075,09 F
Solde débiteur	53 183 924,91 F	53 127 905,68 F	- 56 019,23 F
TVA	3 636 000,00 F	3 642 782,65 F	- 43 217,35 F
Total	59 194 000,00	61 831 630,32	2 637 630,32
Variations sur les stocks		- 124 878,77 F	- 124 878,77 F
Total	56 869 924,91 F	56 645 809,56 F	- 224 115,35 F

e₂) Emploi du reliquat du versement-transport

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter à l'acquisition et à l'équipement de matériel de transport une somme de 5 712 362,41 F.

7 - Exercice 1995 - Rapports d'activité des services exploités en régie :

a) Service public des Eaux

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

b) Service public de l'Assainissement

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

8 - Politique Foncière - Acquisitions et cessions immobilières - Bilan de l'exercice 1995

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

9 - Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 1995

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

10 - Exercice 1995 - Compte Administratif

Par 43 voix pour et 8 abstentions, l'Assemblée Communale, sous la présidence de M. MILLE, a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 1995 dont les résultats définitifs de clôture s'établissent comme suit :

	Résultat section investissement	Résultat section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 143 550 363,69	196 909 745,21	53 359 381,52
Budget Eaux	- 74 134,64	12 173 270,65	12 099 136,01
Budget Assainissement	3 397 469,20	13 926 204,92	17 323 674,12
Budget SSADPA	80 493,71	29 514,90	110 008,61
Budget Forêts Communales	- 78 909,11	78 909,11	0,00
Totaux	- 140 225 444,53	223 117 644,79	82 892 200,26

11 - Exercice 1995 - Compte de gestion du Trésorier Principal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion du Trésorier Principal.

12 - Fiscalité directe locale :

- a)** Hausse de l'abattement général à la base en faveur de tous les habitants de Besançon - Instauration d'une cotisation minimum à temps partiel

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- l'augmentation de l'abattement général à la base de 5 % à compter du 1^{er} janvier 1997,

- la réduction de 50 % de la cotisation minimum pour les entreprises exerçant leur activité à temps partiel.

- b)** Foncier bâti - Suppression de l'exonération de 2 ans à l'exception des constructions aidées

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de supprimer l'exonération de 2 ans de taxe foncière bâtie pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

13 - Budget annexe du service des Eaux - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1995 en application de la nomenclature M49

Adopté à l'unanimité.

14 - Budget annexe du service de l'Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1995 en application de la nomenclature M49

Adopté à l'unanimité.

15 - Comptabilité - Exercice 1996 - Financement au Budget Supplémentaire de diverses opérations du Budget Principal - Affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1995

Adopté à l'unanimité.

16 - Comptabilité - Exercice 1996 - Ouvertures de crédits reprises au Budget Supplémentaire - Crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité.

17 - Exercice 1996 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

18 - Encaissements et réaffectations de crédits :

a) à la Maison Pour Tous de Planoise

Adopté à l'unanimité.

b) au Musée Classé - Département Beaux-Arts et Archéologie

Adopté à l'unanimité (subvention de 140 000 F de la DRAC pour l'exposition «peinture romantique russe» et l'exposition «hommage à 4 sculpteurs comtois»).

c) à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts

Adopté à l'unanimité (subvention de 297 500 F de la Région de Franche-Comté).

d) Informatisation des Bibliothèques - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'Etat

Adopté à l'unanimité (subvention de 1 070 000 F du Fonds d'Innovation Culturelle).

19 - Bibliothèques Municipales - Instauration d'une tarification forfaitaire pour frais postaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer une tarification forfaitaire de 51 F pour l'envoi ou la réception de documents dans le cadre du prêt inter-bibliothèques.

20 - Animation du patrimoine - Fixation d'un tarif d'intervention de l'animateur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de facturer à hauteur de 300 F TTC le coût de l'heure d'intervention de l'animateur du patrimoine, attaché au Service Culturel de la Ville de Besançon.

21 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription pour l'année scolaire 1996-1997 - Complément à la délibération du 22 avril 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'exonérer des droits de scolarité les étudiants des classes instrumentales effectuant leur service militaire,

- d'instaurer pour les élèves intégrant les classes instrumentales, entre le 15 décembre et le 15 février de l'année scolaire un tarif spécial de 300 F auquel s'ajoutera la tarification versée pour la formation musicale (aucune bourse ne pourra être attribuée).

22 - Orchestre de Besançon - Concerts saison 1996-1997 - Fixation du prix de vente de billets et des abonnements

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

	Rappel Saison 1995-1996	Saison 1996-1997
Billet à l'unité		
Plein tarif	90 F	100 F
Collectivités, groupes de plus de 10 personnes, APEC	60 F	70 F
De 12 à 18 ans, étudiants	40 F	50 F
sur présentation de la carte jeune	-	35 F
Enfant moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit
Abonnement 3 concerts		
Plein tarif	230 F	250 F
Collectivités, groupes, APEC	150 F	170 F
De 12 à 18 ans, étudiants	100 F	120 F
Abonnement 7 concerts		
Plein tarif	450 F	470 F
Collectivités, groupes, APEC	350 F	370 F
De 12 à 18 ans, étudiants	230 F	250 F

23 - Guide Info-Vacances 1996 - Encaissement et réaffectation de recettes publicitaires - Transfert de crédits - Crédit complémentaire

Adopté à l'unanimité.

24 - Marché d'alimentation pour l'année 1997 - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

25 - Service Parc Auto et Déchets - Acquisition de deux bennes à ordures ménagères - Appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères dont le coût est estimé à 1,8 MF.

26 - Logiciel de gestion financière M14 - Cession à la Ville de Boulogne-Billancourt

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la cession à la Ville de Boulogne-Billancourt du logiciel de gestion financière M14 pour la somme de 195 000 F. Les journées d'assistance complémentaires seront facturées à raison de 3 000 F par jour.

27 - Réseau Lumière - Extension - Convention avec le Rectorat

Adopté à l'unanimité.

28 - Installations sportives municipales - Utilisation par les collèges et les lycées - Tarification - Modalités d'application

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de fixer le coût horaire d'utilisation des gymnases et des terrains de sports, respectivement à 71 F et 47 F,

- d'appliquer cette mesure progressivement, à raison de :

- . 60 % du tarif appliqué pour l'année scolaire 1996-1997
- . 80 % du tarif appliqué pour l'année scolaire 1997-1998
- . 100 % du tarif appliqué pour l'année scolaire 1998-1999

M. le Maire a été autorisé à signer les conventions d'utilisation des installations sportives mises à disposition des lycées et collèges.

29 - Subventions :

a) exceptionnelle au Comité de Liaison Anti-Canal

A l'unanimité, le groupe UDF/RPR ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au Comité de Liaison Anti-Canal une subvention exceptionnelle de 30 000 F pour la manifestation anti-canal qui s'est déroulée le 9 juin à Besançon.

b) exceptionnelles au titre de l'animation sportive des quartiers

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

* Club de Football Clairs-Soleils	2 000 F
* Club de Hand-Ball	2 000 F
* Association de Tae Kwon Do	5 000 F
* Club Satellite Basket-Ball	5 800 F
* Club Satellite Boxe	6 000 F
* Association Amitié	12 000 F
* Football Club Planoise	5 000 F
* A.S. Palente-Orchamps	7 000 F
* C.P.B.	2 000 F

c) exceptionnelle au Sport Nautique Bisontin

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au Sport Nautique Bisontin une subvention de 20 000 F pour l'organisation à Besançon du Championnat de France des clubs de canoë-kayak qui aura lieu le 6 octobre 1996.

d) aux associations à caractère social

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Subvention 1995	Montant demandé	1^{ère} répartition 1996
ADAPASE (Association d'Entraide entre les Pupilles de l'Etat)	4 500 F	6 000 F	5 000 F
AFCAR (Association Franc-Comtoise pour l'Accueil des Réfugiés)	4 000 F	4 000 F	4 000 F
Amis de Bellevaux	5 500 F	10 000 F	5 500 F
Antenne Petite Enfance	3 000 F	4 000 F	3 000 F
Association des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles du Doubs	1 500 F	2 500 F	2 000 F
Association des Familles de Besançon (AFB)	14 000 F	15 000 F	15 000 F
Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de Famille	3 500 F	4 000 F	3 500 F
Association Socio-Culturelle pour Handicapés	-	10 000 F	5 000 F
CIMADE -Région Est- Comité Inter- mouvement auprès des Evacués	1 100 F	1 100 F	1 100 F
CHOC (Collectif Homosexuel Comtois)	3 000 F	8 000 F	3 000 F
CSCV (Confédération Syndicale du Cadre de Vie)	1 000 F	5 600 F	1 000 F
Subvention ordinaire	20 000 F	22 400 F	20 000 F
Contrat de Ville			
La Distraction des Malades	3 000 F	2 200 F	2 200 F
Foyer des Jeunes Filles	96 000 F	100 000 F	50 000 F
Intermed	28 000 F	20 000 F	20 000 F
La Porte Ouverte	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Mouvement du Nid	3 500 F	5 000 F	4 000 F
ORPAB (Office des Retraités et des Personnes Agées de Besançon)	130 000 F	140 000 F	(acompte de 55 000 F déjà versé) 45 000 F
Le Secours Populaire			
Subvention ordinaire	7 500 F	15 000 F	7 500 F
Projet bateau 18 - 25 ans	3 000 F	4 000 F	3 000 F
SOS Amitié	5 000 F	10 000 F	8 000 F
UFCS (Union Féminine Civique et Sociale)	10 000 F	15 000 F	10 000 F
UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux)	5 000 F	8 000 F	5 000 F

e) pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 F à l'Association SOS Racisme pour l'organisation des Etats Généraux des quartiers qui ont eu lieu à la Faculté de Droit de Besançon le 18 mai dernier.

- 5 000 F au Réseau Citoyenneté Développement pour l'organisation de l'étape à Besançon de l'étape de la campagne «Demain le Monde ... l'eau».

- 5 000 F au laboratoire d'optique de l'UFR des Sciences et Techniques de Besançon pour l'organisation du Congrès International sur les «lasers, optique et vision pour la productivité en fabrication».

f) exceptionnelle à l'Association «Le Marathon des Mots» pour l'organisation à Besançon du premier festival ludique «Besançon fête vos jeux» en juillet 1996

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de verser à l'Association «Le Marathon des Mots» une subvention exceptionnelle de 40 000 F pour l'organisation du premier festival ludique «Besançon fête vos jeux» en juillet 1996.

g) au secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

a) Associations

* 1 610 F à l'Association «Les Amis de Tver» pour l'accueil d'une troupe folklorique de Tver (Russie) du 10 au 16 avril 1996 (échange culturel).

* 1 000 F aux Jumelages Européens des PTT du Doubs pour le déplacement de 12 personnes à Huddersfield (Grande Bretagne) du 3 au 8 mai 1996 (échange professionnel).

* 2 500 F à l'Association Franche-Sylvanie pour le déplacement de 23 Bisontins à Bistrita (Roumanie) du 7 au 14 avril 1996 (échange culturel).

b) Etablissements scolaires

* 3 000 F au Foyer Socio-Culturel du Collège Notre-Dame dont 1 500 F pour le déplacement de 35 élèves bisontins à Fribourg (Allemagne) du 9 au 15 mai et 1 500 F pour l'accueil de 35 élèves de Fribourg du 13 au 19 juin 1996 (échange scolaire).

* 1 723 F aux échanges franco-allemands du Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 33 élèves à Michelstadt (Allemagne) du 17 au 25 juin 1996 (échange scolaire).

* 2 428 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 26 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 10 au 16 mai 1996 (échange scolaire).

* 2 450 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Victor Hugo Centre pour le déplacement à Cologne (Allemagne) de 26 élèves du 29 mai au 7 juin 1996 (échange scolaire).

* 3 000 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Diderot pour le déplacement à Palerme (Sicile) de 29 élèves du 10 au 24 mai 1996 (échange scolaire).

* 1 210 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Professionnel Montjoux pour l'accueil de 11 élèves de Dewsbury (Angleterre) du 10 au 22 mars 1996 (échange scolaire).

* 9 660 F à la coopérative scolaire du Collège Proudhon dont 6 160 F pour le déplacement conjoint à Pavie (Italie) de 53 élèves des Collèges Proudhon, Victor Hugo Centre, Stendhal et Diderot du 8 au 16 février et 3 500 F pour l'accueil conjoint de 53 élèves de Pavie du 23 au 30 avril 1996 (échange scolaire).

* 3 500 F à la coopérative scolaire du Collège Proudhon pour l'accueil de 25 élèves de Huddersfield (Angleterre) du 7 au 21 juin 1996 (échange scolaire).

* 3 000 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Haag pour le déplacement à Ploiesti (Roumanie) de 31 élèves du 3 au 12 mai 1996 (échange scolaire).

h) aux classes de découverte - Répartition 1996

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'attribution des subventions suivantes pour l'organisation de classes de découverte :

Ecoles	Centres de séjour	Dates	Nombre d'élèves	Nombre de jours	Total jours	Coût jour
Brossolette	Pierrefontaine les Varans (25)	2.10.95 au 7.10.95	19	6	114	3 830,40 F
		18.3.96 au 22.3.96	16	5	80	2 688,00 F
Velotte Primaire	Pierrefontaine les Varans (25)	18.3.96 au 23.3.96	16	6	96	3 225,60 F
Rosemont Primaire	Charquemont (25)	29.4.96 au 4.5.96	33	6	198	6 652,80 F
Battant	Loray (25) Les Houches (74)	6.5.96 au 11.5.96	29	5	145	4 872,00 F
		18.3.96 au 23.3.96	19	5	95	3 192,00 F
Bregille Primaire	Wildey - Angleterre	20.5.96 au 25.5.96	29	5	145	4 872,00 F
Fanart	Andernos (33)	4.6.96 au 12.6.96	24	8	192	10 483,20 F
Condorcet Primaire	Celliers (73)	1.6.96 au 8.6.96	23	8	184	6 182,40 F
Herriot Primaire	Levier (25)	7.10.96 au 12.10.96	85	6	510	17 136,00 F
Butte Primaire	Saint-Romain (21)	20.5.96 au 25.5.96	48	5	240	8 064,00 F
Bourgogne Primaire	Classe croisière sur le Doubs		130			13 500,00 F
Total			471			84 698,40 F

i) à la Maison de Quartier de Rosemont - Saint-Ferjeux - Programme 1996 - Reliquat et subvention à la Mission Locale pour le poste de correspondant emploi - formation

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé le versement à la Maison de Quartier de Rosemont - Saint-Ferjeux du solde de sa subvention au titre de 1996, soit 480 000 F et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir,

- a décidé d'attribuer une subvention de 27 500 F à la Mission Locale, à titre de participation de la Ville au financement d'un poste d'animatrice sociale sur ce quartier.

j) au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs sports collectifs - Mensualisation - Application pour la saison 1996-1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les acomptes mensuels que percevront certains clubs au titre des contrats d'objectifs sports collectifs pour la saison 1996-1997 :

Clubs	Niveau	Acompte mensuel
B.V.B (volley)	Nle 2	9 900 F
B.B. COMTE (basket)	Pro A	180 000 F
B.H.C. (hockey sur glace)	D.2	5 400 F
B.R.C. (football)	C.N.1	72 000 F
E.S.B. «F» (hand-ball)	D.1	38 700 F
E.S.B.«M» (hand-ball)	D.1	103 500 F
Total		409 500 F

k) aux associations culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Reçu en 1995	Déjà versé	Propositions
Centre d'Art Mobile	10 000 F	5 000 F	10 000 F
Fort Beauregard	-	-	10 000 F
Association Sof'AR	-	-	10 000 F
Association Protéiforme	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Les Amis de l'Orgue	-	-	5 000 F
L'Association Restauration de l'Orgue de la Madeleine : pour l'organisation d'une master class accompagnée d'un concert d'orgue	-	-	5 000 F
Association Amitié : pour un projet inscrit dans le cadre des contrats de Ville	-	-	9 300 F

l) pour Musique en harmonie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à la Fédération Régionale des Sociétés de Musique une subvention de 15 000 F pour l'opération «Musique en harmonie» organisée dans le cadre du Festival International de Musique de Besançon

m) à Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1996 / Rencontres Jeune Création

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder les subventions suivantes :

. 2 500 F à l' Association CRESCENDO pour la présentation d'un spectacle chorégraphique «Via-Via».

. 3 000 F à l'Association de l'Ecole des Beaux-Arts pour sa participation à la conception et à l'élaboration de la maquette de l'affiche et de la plaquette de l'opération.

. 3 000 F à l'Association Pour l'Information à Montrapon (APIM) pour la prise en charge d'un spectacle destiné aux enfants avec participation d'un mime.

n) à diverses associations

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 15 000 F à la Palmeraie pour l'action d'alphabétisation et d'animation interculturelle conduite sur le quartier de Brulard,

- 6 500 F à la JOC pour l'opération «Bouge ta Galère».

30 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Société DATC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention de 180 000 F à la SICOMI BATIFRANC au titre d'appui à l'immobilier d'entreprise pour le projet de développement de la Société DATC.

31 - Aide à l'installation du Centre de Formation Bourgogne - Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de subventionner à hauteur de 172 700 F le Centre de Formation Bourgogne - Franche-Comté pour son implantation Impasse des St-Martin à Besançon.

32 - Musée Classé - Département Histoire-Temps - Achat d'une collection de montres - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'une collection de montres réalisées par Jean-Antoine LEPINE (1720-1814) au coût de 1 000 000 F financés pour 450 000 F par la Ville de Besançon, 500 000 F par le FRAM et 50 000 F par le Mécénat.

33 - Contrat Emploi Solidarité - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale de Besançon - Participation de la Ville au Fonds Mutualisé de Formation des CES

Adopté à l'unanimité (montant de la participation pour 1996 : 353 000 F).

34 - District du Grand Besançon - Prestations effectuées à titre transitoire par la Ville de Besançon - Avenant n° 2 à la convention annexe à la convention générale du 1^{er} juillet 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention annexe à la convention générale du 1^{er} juillet 1994, ramenant la rémunération de la Ville à 184 750 F pour la gestion d'une partie des ressources humaines du District.

35 - Déchetterie des Tilleroyes - Prestations de service au profit du District du Grand Besançon - Convention

Adopté à l'unanimité.

36 - Relations Extérieures - Attribution de bourses pour divers projets originaux en matière de relations internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les bourses suivantes :

* 10 000 F à l'Association Quetzal pour son projet au Guatemala, de mise en place durant l'été 1996, d'un échange universitaire basé sur l'apprentissage des langues par le théâtre.

* 10 000 F au Collège privé Saint-Joseph pour son projet d'action humanitaire (collecte et envoi de matériel scolaire, vêtements, ...) en direction d'une école albanaise, mené par les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} de cet établissement.

* 6 000 F à l'Association Etudiants en Soins Infirmiers en Afrique pour son projet de stage à l'Hôpital de Sanou Soro à Bobo Dioulasso du 12 août au 13 septembre 1996.

* 4 000 F à l'Association VENUS pour son projet d'accueil en résidence pendant un mois d'un plasticien croate.

37 - Coopération Décentralisée entre Besançon et Man (Côte d'Ivoire) - Mission confiée par l'Union Européenne à l'Association Régionale pour le Développement de la Coopération Décentralisée (ARDECOD) - Réalisation d'un programme «Eau source de vie et de développement» - Convention

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer la convention à passer entre la Ville et l'ARDECOD pour le projet «Eau Source de vie et de développement» confié à cette association par l'Union Européenne. Mme GUINCHARD-KUNSTLER, Présidente de l'Association, n'a pas pris part au vote.

38 - Programme Européen MED-URBS - Transports Publics Urbains - Aide à la définition d'une politique de transports dans les villes de Tel-Aviv et Gaza - Avenant à la convention passée avec Energies-Cités

Adopté à l'unanimité. M. le Maire, Président d'Energie-Cités n'a pas pris part au vote.

39 - Installations classées pour la Protection de l'Environnement - Implantation de la SA Superfos Emballages dans la zone La Fayette - Information du Conseil Municipal

Dont acte.

40 - Opérations vacances 1996 :

a) Programme d'activités - Attribution de subventions et modification du budget des Maison Pour Tous

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) a approuvé le projet «opération vacances» destiné aux enfants et adolescents présents dans les quartiers pendant la période estivale, dont le coût est estimé à 450 000 F financés par la Ville à hauteur de 280 000 F, la CAF pour 100 000 F, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports pour 50 000 F et deux mois saisonniers affectés au service des sports pour l'animation à la piscine de Chalezeule et le Conseil Général pour 20 000 F,

2) a modifié en conséquence le budget des Maisons Pour Tous,

3) a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux équipements d'animation de quartiers chargés de la mise en oeuvre de ce projet, à savoir :

. MJC Palente	25 795 F
. Comité de Quartier de St-Ferjeux	34 800 F
. Scouts de France	15 000 F

4) a autorisé M. le Maire à fixer par arrêté les tarifs proposés par les MPT durant cette période.

b) Rémunération du personnel des Centres de Loisirs

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer au personnel des centres de loisirs les indemnités journalières suivantes :

- Directeur BAFD	349,80 F
- Directeur stagiaire BAFD	305,80 F
- Directeur sans formation	251,90 F
- Animateur BAFA	187,00 F
- Animateur stagiaire BAFA	148,50 F
- Animateur assistant	108,90 F

41 - Contrats Locaux d'Animation Sport Expression et Responsabilité (LASER) -
Programmation 1996 - Avenant à la convention avec Jeunesse et Sports

Adopté à l'unanimité.

42 - Contrat Enfance - Centre de loisirs d'été sans hébergement - Conventions avec
Antenne Petite Enfance et la MJC de Palente - Participations de la Ville

Adopté à l'unanimité. La participation réelle de la Ville se montera à 8 273 F pour le centre organisé par Antenne Petite Enfance et 7 306 F pour le centre organisé par la MJC de Palente.

43 - Tourisme - Convention avec l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative

A l'unanimité, M. JEANNEROT n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal a :

- approuvé la convention entre la Ville et l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative et autorisé M. le Maire à le signer,

- décidé de verser à l'OTSI la subvention de 1 512 710 F prévue au titre de l'exercice 1996.

44 - Citadelle de Besançon :

a) Restauration de la couverture du corps central du Front de Secours - Etude préalable

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le projet de réalisation d'une étude concernant la restauration de la couverture du corps central du Front de Secours, estimée à 98 600 F TTC. La maîtrise d'ouvrage sera confiée par convention à l'Etat qui financera cette étude à hauteur de 49 300 F.

b) Restauration des remparts côté Tarragnoz - 1^{ère} tranche

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de ce projet évalué à 1 200 000 F TTC et financé pour 500 000 F par le Conseil Général du Doubs et 700 000 F par la Ville.

c) Museum d'Histoire Naturelle - Acquisition d'un planétarium gonflable -
Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'acquisition d'un planétarium gonflable pour 60 000 F. La participation de l'Etat sera sollicitée à hauteur de 30 000 F.

d) Parking Front Saint-Etienne - Instauration du stationnement payant pour la période estivale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu l'instauration du stationnement payant, parking Front Saint-Etienne pour la période estivale (forfait de 10 F par véhicule), étant précisé que parallèlement sera mise en place une navette gratuite entre le parking Chamars et la Citadelle.

45 - Stationnement - Adoption d'une nouvelle politique

A la majorité, 7 Conseillers ayant voté contre et un s'étant abstenu, le Conseil Municipal a adopté la nouvelle politique de stationnement de la Ville dont l'objectif est d'assurer une meilleure rotation par l'augmentation des places payantes (environ 650) et des places courte durée sur voirie (environ 500).

Sur la Boucle, 2 zones seront créées :

- zone rouge (675 places) où le tarif appliqué sera de 8 F/heure fractionnable par tranche de 7,5 minutes, avec un minimum de perception de 2 F (soit 15 mn).
Durée maximum autorisée : 1 h 30

- zone bleue (890 places environ), où le tarif appliqué sera de 5 F/heure fractionnable par tranche de 12 mn. Minimum de perception 2 F (soit 24 mn)

Durée maximale autorisée : 3 heures

Tarif résident : 10 F pour 24 heures.

Le Conseil Municipal a adopté ces tarifs et les modalités de fonctionnement de ces deux zones, ainsi que des parkings de surface. Il a également approuvé les investissements nécessaires à la mise en oeuvre de cette nouvelle politique.

46 - Amélioration des dessertes du Collège Camus, du Lycée Pergaud et du Collège Proudhon - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ces avant-projets d'amélioration des dessertes du Collège Camus, du Lycée Pergaud et du Collège Proudhon et a autorisé M. le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région et du Département.

47 - Voirie - Création d'un trottoir le long du CD 106 - Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté de projet estimé à 77 000 F TTC, pour lequel l'aide du Conseil Général du Doubs sera sollicitée.

48 - Opération Place Cassin - Adhésion de la Ville à l'Association de Gestion du Restaurant inter-entreprises et inter-administrations du Parc - Désignation d'un représentant de la Ville

A l'unanimité, M. l'Adjoint ANTONY n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal :

- a décidé l'adhésion de la Ville à l'Association de Gestion du Restaurant inter-entreprises et inter-administrations du Parc,

- a désigné comme délégué de la Ville l'Adjoint à l'Economie, à l'Emploi, au Commerce, à l'Artisanat et au Tourisme, ou son représentant.

49 - Contrat de Ville :

a) Programme de travaux 1996 - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

b) Enseignement - Participation de la Ville aux opérations retenues au titre de 1996 dans les écoles

Adopté à l'unanimité.

50 - Enseignement - Achat de matériel informatique pour les écoles primaires et maternelles

Adopté à l'unanimité.

51 - Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association Doubs Rivages

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 100 000 F dont la réalisation sera confiée à l'Association Doubs Rivages.

52 - Monuments protégés - Travaux de gros entretien sur les monuments historiques classés

Adopté à l'unanimité (enveloppe financière prévue à cet effet : 500 000 F) qui pourraient être financés comme suit :

- Participation de l'Etat	207 200 F
- Participation du Département du Doubs	103 600 F
- Participation de la Ville	189 200 F
	(incluant la part TVA)

53 - Fontaine monumentale de la Place Victor Hugo - Restauration - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet dont le coût est estimé à 500 000 F TTC (valeur juin 1996).

Des aides financières seront sollicitées auprès de la DRAC, de la Région, du Département.

54 - Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération Besançon nettoie ses façades - Attribution de subventions - Mise en place de l'obligation de ravalier pour les propriétaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé la répartition de subventions à des propriétaires pour le ravalement des façades de leur(s) immeuble(s),

- pris la décision de demander à M. le Préfet d'inscrire la commune de Besançon sur la liste des communes prévues à l'article L 132.2 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce qui permettra d'obliger les propriétaires dans les secteurs concernés, à entreprendre le ravalement des façades dans un délais de six mois,

- accepté de modifier l'article 6 du règlement du ravalement des façades traitant de la nature des travaux à effectuer.

55 - Projet Urbain - Marché/Beaux-Arts - Concours de maîtrise d'oeuvre - Désignation du jury et de la Commission Technique

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé la composition du jury et de la commission technique chargés dans un premier temps de sélectionner 4 équipes de concepteurs appelés à présenter un projet, dans un second temps à formuler son avis sur le choix du projet lauréat, avis proposé ensuite au Conseil Municipal.

56 - Restaurant Universitaire de Canot - Réalisation de l'extension

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a procédé à la désignation des membres du jury chargé du choix d'un concepteur pour ce projet,

- a autorisé la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat et la convention de mandat à intervenir avec la SEDD.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

57 - Office Public d'HLM du Doubs - Habitat 25 - Immeuble 1, rue Ribot - Cession à la Caisse de Crédit Mutuel - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette cession.

58 - Association Les Résidences Tempus - Résidence Pluton 6, rue Picasso - Location de locaux au profit de la Ville

Adopté à l'unanimité (location de 192,25 m² pour une durée de 18 mois et un loyer mensuel de 2 000 F hors charges).

59 - Acquisitions :

- a) Rue Emile Picard prolongée - Réalisation d'un chemin pour piétons - Acquisitions à l'Indivision VARIN, à Mme BONACINA Denise, à Mme MICHON Lucienne et à M. et Mme MOGGI François

Adopté à l'unanimité (acquisition de 375 m² au prix global de 14 350 F).

b) Extension de l'espace public 19, rue Pergaud - Acquisition d'une bande de terrain à Mme LETONDOR

Adopté à l'unanimité (acquisition de 328 m² pour une somme de 65 600 F).

c) aux Grands Bas pour l'extension du Cimetière de Saint-Claude - Acquisitions à M. SERGENT, à M. Pierre BELOT et aux Consorts BELOT

Adopté à l'unanimité (acquisitions :

- . de 91 a 24 ca pour 223 976 F, y compris indemnité de emploi
- . de 1 ha 90 a 10 ca pour 461 240 F, y compris indemnité de emploi
- . de 6 ha 36 a 25 ca pour 1 437 400 F, y compris indemnités).

60 - Piscine La Fayette - Bilan prévisionnel de l'opération

Adopté à l'unanimité.

61 - Parc Urbain de Planoise - Lancement de la phase avant-projet - Contrat à intervenir avec la paysagiste - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé de louer la phase avant-projet de cette opération, phase dont le coût est évalué à 1 900 000 F,

- autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec Mme OSTY, paysagiste DPLG,

- constitué un groupe de travail,

- décidé de lancer les procédures de concertation avec la coordination Planoise et la commune d'Avanne,

- décidé de solliciter l'aide de l'Etat et de la Région dans le cadre de la charte d'aménagement passée avec le District du Grand Besançon,

- décidé de solliciter l'aide du Conseil Général du Doubs dans le cadre du crédit Espaces naturels ouverts au public (TDENS).

62 - Forêt Communale de Chailluz - Réhabilitation d'abris d'accueil du public - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité (coût des travaux : 600 000 F HT).

63 - Forêt Communale - Micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion de jeunes - Renouvellement de la convention avec l'ADDSEA

Adopté à l'unanimité.

64 - Avant de clors la séance, M. le Maire a souhaité à tous de passer de bonnes vacances

La séance est levée à 22 heures 05.

Hôtel de Ville, le 26 juin 1996
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,
conformément à la loi,
Pour le Maire,
L'Adjoint,